



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRETE**

**CONCERNANT LE STATIONNEMENT  
ALLÉE DES ROCHERS  
DU 27 MAI AU 1ER JUIN 2024  
A L'OCCASION DE L'ORGANISATION DU TOURNOI  
INTERNATIONAL DE PARA TENNIS**

PL/CB  
APM 24/1036

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2122-28, L.2213-1 à L. 2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG N°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par Madame Diane DERYAN, Head Manager – Garden Royan, sise 4 allée des Rochers à 17200 ROYAN, en date du 20 mai 2024,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens, à l'occasion de l'organisation du tournoi international de para tennis, qui se déroulera du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin 2024,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : L'arrêt et le stationnement seront interdits allée des Rochers, du lundi 27 mai 2024 à 07h00 au samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 à 20h00 (suivant plan joint).

- Ces emplacements seront réservés dans le cadre de la manifestation.

ARTICLE 3 : La signalisation et le barriérage seront mis en place par les services techniques de la ville.

ARTICLE 4 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 21 mai 2024

Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Cinquième Adjoint,

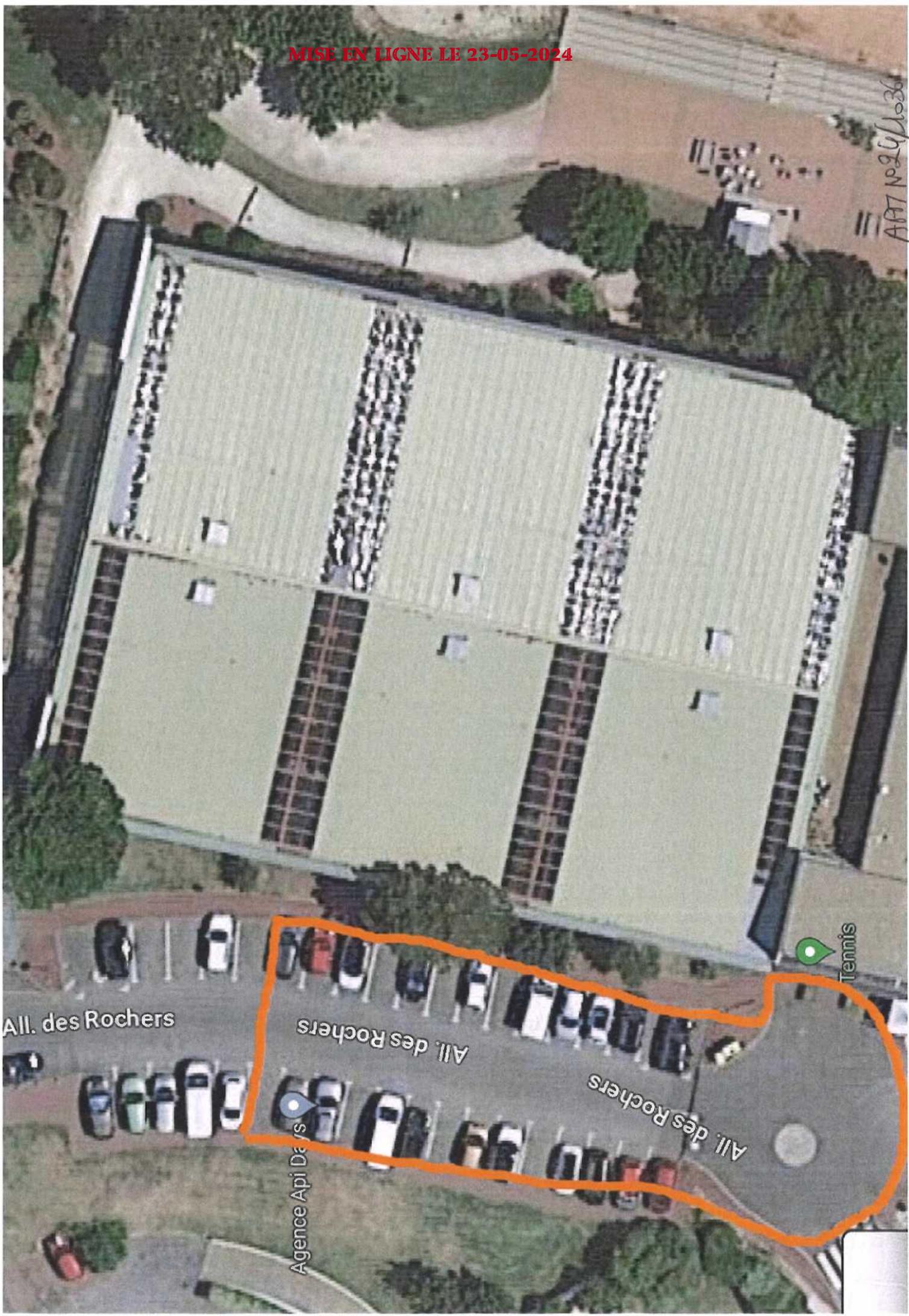


Philippe CUSSAC

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 23 mai 2024

MISE EN LIGNE LE 23-05-2024

APAT No 24/1036



All. des Rochers

All. des Rochers

All. des Rochers

Agence Api Days

Tennis